

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Frais divers...

ROUBAIX, LE 17 DÉCEMBRE 1880

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (17 DÉC. 16 DÉC.) and Services particuliers (17 DÉC. 16 DÉC.)

Table with 2 columns: Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre des députés a discuté hier, le budget des dépenses amendé par le Sénat, et comme l'on s'y attendait, la majorité, par 300 voix contre 130 et par 348 voix contre 111, a refusé de sanctionner le rétablissement des crédits relatifs au traitement des évêques, ainsi qu'en faveur de certains établissements hospitaliers religieux.

glements de l'affaire de Duligno a été conforme au désir de l'Europe, et elle déclarée être animée des meilleures intentions envers la Grèce. Elle demande l'intervention amicale de l'Europe, afin de décider la Grèce à cesser ses armements et à reprendre les négociations, relativement aux frontières, sur les bases de la note turc du 3 octobre. Un arbitrage est considéré ici comme impossible. On cherchera à cerner les Grecs et les Turcs à une tente directe.

Si le gouvernement de la R. F. ne se fatigue pas de créer des dépenses de traitement et de pensions, nous pensons que les contribuables finiront pas se fatiguer de les payer; et nous ne cessons, quant à nous, de les leurs signaler.

Plusieurs fois déjà, nous avons démontré à nos lecteurs, en comparant les budgets de 1871 et de 1881, que la dépense de l'ensemble des traitements civils avait été augmentée depuis dix ans de 60,700,000 fr., et que la dépense des pensions purement civiles avait été également augmentée de 11,923,300 fr., ce qui constitue donc pour les contribuables une carte à payer par an de 72,623,300 francs.

En avant, la laïcisation! On nous apprend de Mâcon que les religieux Augustins, chargés de la direction de l'Hôtel Dieu de cette ville, depuis plus de deux siècles, ont été ignominieusement expulsés le 30 novembre.

fort-Gambetta. Le directeur de l'Intransigeant argue de ce que la République française ne montre pas l'envolée dans laquelle devait se trouver la lettre remise à son patron par M. Albert Joly, pour soutenir mordicus que cette remise n'a pas eu lieu. M. Rochefort argumente péniblement sur ce thème pendant trois colonnes, et même pour ses amis, la digestion de son article est difficile. Il est, du reste, impossible que M. Rochefort puisse se faire illusion sur les réflexions que ses lettres à MM. Gambetta et Trochu, doivent inspirer aux vaincus de 1871, et la meilleure preuve de ses sentiments à cet égard c'est son empressement à publier l'attestation suivante de la citoyenne Louise Michel, bien que cette attestation évide soigneusement, tout en appréciant la conduite de M. Gambetta, de se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité de M. Rochefort. Or, pour les gens habitués à lire entre les lignes, et qui savent que l'attestation a été réclamée par l'ancien Lanterneur, ce silence est écrasant pour lui!

« Les journaux de la réaction ont menti en publiant une prétendue appréciation de moi, sur l'affaire Rochefort-Gambetta un jour où je ne la connaissais même pas. De reste, je ne parle jamais d'affaires personnelles. Mais cette appréciation, la voici, maintenant que je connais l'histoire: C'est que je suis point étonné de l'habileté de M. Gambetta, sachant qu'il a pu se faire élire à Belleville. Mon appréciation, surtout, c'est que les gens de cette habitude « font » les présidences comme M. Bonaparte « faisait » les trônes. Le peuple doit tirer lui-même la conséquence. »

L'opinion générale est donc que M. Rochefort a cessé d'être l'homme de la démocratie radicale. Pour les communistes, il reste l'homme d'esprit, incisif, gouailleur, se moquant des hommes et des choses d'une société en décadence; mais il n'y a décidément pas en lui l'étoffe d'un réformateur social ou seulement d'un révolutionnaire destructeur dans le genre de Ravvier et de Félix Pyat.

La Navarin, qui ramène de Nouméa Trinquet, Régère et 299 passagers exclus précédemment de l'amnistie, est attendu à Brest vers le 25. D'après le langage des journaux du parti et les préparatifs déjà en cours d'exécution dans certains quartiers, il est manifeste que les frères et amis entendent faire à ces revenants une réception enthousiaste, et il va sans dire que les principaux d'entre eux sont des candidats tout trouvés pour les élections municipales du 9 janvier. Peu importe que leur élection doive être cassée, parce qu'ils n'auront pas les six mois de domicile, l'important est de faire une manifestation et l'on n'aura garde d'y manquer.

Commune. On répond qu'il aurait raison s'il s'agissait uniquement d'une question légale, mais que pour être admis dans l'ordre des avocats, on n'exige pas seulement des diplômes, mais qu'il faut remplir certaines conditions de moralité et d'antécédents sur lesquelles porte toujours l'enquête du conseil au sujet de chaque avocat qui réclame son inscription au tableau.

Le Conseil aura du reste à s'inspirer de décisions analogues prises par le ministre de la guerre qui tout en rendant son grade à un officier qui avait participé à l'insurrection de 1871, n'a pas osé prononcer sa réintégration dans l'armée, et par le Conseil de la Légion d'Honneur qui a repoussé la demande de certains insurgés de reprendre leurs insignes.

En cas d'un refus, on menace déjà le Conseil des avocats d'un pourvoi devant la Cour d'appel, mais il semble douteux que les magistrats puissent différer dans leurs appréciations du sentiment qui domine généralement au palais. Or, il ne faut pas oublier, la question qu'il s'agit de résoudre ne relève pas d'un article du Code, elle relève essentiellement du libre arbitre et de la dignité professionnelle.

L'administration des postes prend ses précautions en vue d'assurer la prompt distribution des lettres et des cartes du jour de l'an. 60 auxiliaires féminins sont adjoints au bureau principal et aux principaux bureaux de Paris, dont le personnel sera, en outre, augmenté des jeunes facteurs du télégraphe et des agents ambulants actuellement au repos.

M. Théry, par 11 voix contre M. Hébrard qui en a obtenu 9; M. Georges Guiffrey, par 17 voix contre M. le baron Le Guay, qui en a obtenu 7; M. Jouin, par 11 voix contre M. Faye, qui en a obtenu 7; M. Wallon, sans concurrent, a obtenu 14 voix; M. Malet, aussi sans concurrent, a obtenu 13 voix; M. Ripière, a obtenu 11 voix, contre M. Lambert de Sainte-Croix, qui a obtenu 10 voix; M. Parent, a obtenu 13 voix contre M. de Paris, qui en a obtenu 9; M. Scheurer-Kestner a obtenu 13 voix contre M. Paulmier, qui a obtenu 10 voix.

Les trois membres défavorables sont: MM. Jouin, Wallon et Théry. Ces deux derniers sont sénateurs du Nord. La séance est ouverte à 3 h. 05. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

CAISSES D'AMORTISSEMENT ET DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Les membres de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sont introduits. Ils déposent sur le bureau par l'intermédiaire de M. Guichard, député, le rapport annuel de la Commission.

PROJETS DIVERS Le Sénat adopte deux projets d'intérêt local et départemental. MARINE MARCHANDE M. Labiche dépose son rapport sur la marine marchande.

TERRAINS EN MONTAGNE M. Michel dépose le rapport de la commission sur le projet de loi relatif à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. M. Michel donne lecture de son rapport et déclare que la commission est d'accord avec le Gouvernement. Il en demande la discussion immédiate. L'urgence est déclarée.

DISCUSSION DU TITRE IV MODIFIÉ La Chambre procède à la discussion du titre IV modifié et relatif aux dispositions transitoires. Le titre IV est adopté. L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté à l'unanimité de 264 votants.

BUDGET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1881 M. Magnin, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet relatif au budget des dépenses de l'exercice 1881, voté par le Sénat et modifié par la Chambre des députés. Le renvoi à la commission des finances de ce projet de budget est prononcé par le Sénat. Le Sénat décide qu'il se réunira samedi à 3 heures. La séance est levée à 4 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Service télégraphique particulier) Séance du 16 décembre Présidence de M. GAMBETTA BUDGET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1881 La Chambre procède à la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1881.

M. de Gasté demande la suppression des sous-secrétaires d'Etat. La demande de M. de Gasté est rejetée. La Chambre n'accepte pas la rédaction du Sénat et adopte celle de la commission sur les articles 38, 39 et 48.

Le sujet du chapitre concernant la Légion d'Honneur, le Sénat a supprimé l'épithète « laïque »; sur la demande de la commission, la Chambre, adopte la suppression de cette épithète. L'ensemble du budget des dépenses a été adopté à l'unanimité, — 383 votants.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE La Chambre continue la suite de la discussion du projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire. M. Chalumeau estime que la laïcité est la partie principale du projet et que l'obligation est le complément. Les citoyens en reçoivent la première base. L'éducation faite par l'Etat doit être laïque. L'orateur veut que l'enseignement laïque soit mis sous les auspices du spiritualisme, de la croyance en Dieu et de l'immortalité de l'âme, en laissant de côté l'enseignement confessionnel. La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 h. 30.

Bulletin Economique

Table with 2 columns: Commerce de la France (1880, 1879) and Exports (1880, 1879)

Dans notre numéro du 18 novembre dernier nous avons signalé la lettre que la Chambre de commerce de Bradford avait adressée à la Reine, au sujet des futurs traités de commerce de l'Angleterre avec la France.

Nos lecteurs se souviennent que le conseil de la Chambre de commerce insistait pour qu'il ne soit fait aucun changement aux anciens traités si ce n'est dans le sens du libre échange en ajoutant que cela était d'autant plus urgent que l'industrie des lainages avait fait en ces dernières années de tels progrès en France que ce pays était aujourd'hui en état de faire une concurrence active aux tissus anglais non-seulement sur les marchés étrangers mais même en Angleterre.

Sir Charles Dilke vient de répondre au nom de Sa Majesté à M. Henry Mitchell président de la Chambre de commerce, en l'assurant que lors des négociations pour la fixation des droits sur les tissus de laine, il serait tenu compte de l'observation contenue dans cette lettre.

La Manufacture de la Quinine en Italie. — On dit que l'on va introduire en Italie la culture du cinchona afin d'augmenter la provision du quinquina, et de diminuer le coût de la fabrication de la quinine, qui forme une branche importante de l'industrie italienne exploitée à Milan et à Gènes depuis 1870. La consommation annuelle de la quinine en Italie est de 22,500 lb., dont la moitié est préparée à Milan Gènes en fournit 6,750 lb., et 4,500 lb., sont importées de l'Allemagne. La production annuelle du monde entier est évaluée comme suit: Amérique, 55,000 lb.; Allemagne, 52,250 lb.; Italie, 45,000 lb.; France, 40,000 lb.; Angleterre, 27,000 lb.; Inde, 12,500 lb. La fabrique de Milan expédie des quantités considérables en Russie, en France, et Autriche, en Angleterre, et en Hollande.

On n'a pas oublié que le Sénat avait modifié les articles 3, 8, 9 et 48 du budget des dépenses, voté par la Chambre. Ces articles rétablissaient dans leur intégrité les traitements des archevêques et certaines allocations à des établissements religieux. Après une courte discussion, la Chambre a rejeté hier ces restitutions, et a adopté par 363 voix le budget des dépenses, tel qu'elle l'avait voté avant de le soumettre au Sénat. La droite s'est abstenue. M. Gambetta doit être content, car il a retrouvé unie sa fameuse phalange, si disloquée depuis quelque temps. Au Sénat, on a expédié la proposition concernant le reboisement des montagnes.

Dans un des hôpitaux de Paris, le docteur venait de faire à une femme une opération périlleuse. L'opération avait cependant pleinement réussi. Le médecin fit placer la malade dans une chambre à part en la confiant aux soins d'une garde laïque. Le traitement consistait à lui donner des grogs, que la garde devait préparer. A cet effet, on mit à sa disposition du rhum, de l'eau-de-vie et du sucre. Le lendemain quand le médecin alla visiter la malade, elle avait été complètement abandonnée pendant toute la nuit par sa garde. Celle-ci fut trouvée couchée, ivre-morte dans un coin de la chambre. La malheureuse avait absorbé le contenu des bouteilles mises à sa disposition.

LETRE DE PARIS de notre correspondant particulier Paris, le 16 décembre 1880. Aucun fait nouveau à enregistrer, aujourd'hui, au sujet de l'affaire Roche-

Le Sénat (Service télégraphique particulier) Séance du 16 décembre 1880 PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY BRUITS DE COULOIRS Parmi les différents projets qui seront distribués aujourd'hui au Sénat figurent: 1° la proposition de M. Bernard tendant à déterminer le droit d'enregistrement applicable aux traités passés entre les communes et les particuliers pour la distribution des eaux; 2° le projet du budget des recettes.

LA COMMISSION DE LA GRATUITE Les bureaux du Sénat ont procédé aujourd'hui à la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. Ont été élus par ordre des bureaux: M. de Rozière, a obtenu 13 voix contre 11 données à M. le marquis de Malleville;

Après, il s'est lui-même assis à la porte du café des Halles et a fumé son cigare. Je n'ai pas bougé. Enfin, à huit heures, il est allé au bureau de la voiture d'Avallon; j'y suis entré derrière lui. Il retenait une place pour Vermanton; ça m'iallait; j'en ai retenu une aussi, moi. Puis nous sommes revenus, à deux pas l'un de l'autre, vers l'hôtel Lafontaine, où il est rentré et d'où il n'est plus sorti. Moi, voyant ça, j'ai été souper et je me suis couché. Ce matin, nous nous sommes retrouvés au bureau de l'Avallonnaise, rue du Pont. Il y avait là le curé et le percepteur de Vermanton; ils sont montés dans l'intérieur avec la Parisien. Je me suis assis à côté de Beau-Soleil, le conducteur; ça me permettait de voir sans être vu. Il faisait une chaleur à cuire les poissons dans la rivière; tout le monde dormait, dans la Parisien. Ils sont solidés tout de même, ces gars de Paris! Ça ne craint ni le chaud ni le froid! Celui-là est bronzé comme les marins de l'Yonne, il n'a pas fermé l'œil. Nous voilà donc en Gréau, sur la montagne, descendant doucement.

Jean Malicorne laissa échapper une sourde exclamation. — Je prends à travers champs et je vas me mettre de l'autre côté de la route, sur la Chesnaye. De la hauteur, je voyais la maison du notaire. Si le Parisien continuait son voyage, il devait passer à mes pieds et je pouvais le suivre sans qu'il s'en doutât. J'attendis une bonne demi-heure, personne! Il y avait dans le champ le petit de la Camuzet, la sœur du grand harbu que vous connaissez bien, qui gardait ses oies. « Veux-tu gagner deux sous? que je lui dis. — Tout de même. — Alors, va-t-en chez le notaire, et tâche de savoir s'il est chez lui, et ce qu'il y fait. » Voilà mon gamin parti. Il revient un quart d'heure après. « Le notaire déjeune avec un monsieur d'Auxerre, qu'il me dit, et le cochier prépare la voiture. — Merci, petit. » Je lui donne deux sous, et je prends mes jambes à mon coup pour venir vous conter tout ça. Bien sûr que le notaire et le Parisien ne vont pas tarder à arriver.

FEUILLETON DU 18 DÉCEMBRE

LES RIVALITÉS

Jean Malicorne ne répondit pas à sa femme, et continuant de s'adresser à Prosper, il dit: — Devine un peu, pour une fois. — Est-ce que cela me regarde? fit dédaigneusement l'officier de santé. — Plus que tu ne crois, grand bête! Supposerais-tu, par hasard, que Jean Malicorne, ton père, a besoin de faire espionner les gens avec lesquels il est en relation d'affaires? Apprends donc que, lorsqu'il s'agit d'argent, il me suffit de regarder un homme dans le blanc des yeux pour le forcer à me dire la vérité. — Le fait est que tu es un fier homme! dit la femme Malicorne, qui professaient pour son mari une considération mêlée de respect. — Alors, dis-moi vers qui tu as envoyé Flagolet, répliqua Prosper, cela m'enverra la peine de chercher. Malicorne tendit l'oreille vers la cour. — Tu vas le savoir tout à l'heure; j'entends marcher du côté des écuries; c'est Flagolet, sans doute. Julienne, va ouvrir la porte de communication.

Jean Malicorne ne s'était pas trompé. L'homme au pantalon vert, Athanase Picou, dit Flagolet, garde champêtre de la commune de Château-Bernard, apparut à la porte de la cuisine, suivi de Julienne Malicorne. — Entrez, dit le terrible Jean, et bois un coup si tu as soif. En même temps, il versa du vin dans un verre et le plaça devant Flagolet. Celui-ci passa sa langue sur ses lèvres. — Ce n'est pas de refus, dit-il. A votre santé, la compagnie! Et il vida le verre. — Parle, maintenant, dit Jean Malicorne. La garde champêtre s'essuya la bouche avec le revers de sa main et prit la parole. — Fant donc vous dire, monsieur Malicorne, que hier, après avoir déposé mon procès-verbal contre ces Parisiens qui viennent ici dépenser leur argent et pêcher votre poisson avec des engins prohibés, je me suis mis en quête du médecin. — Quel médecin? demanda Prosper. — Celui-là qui veut vous faire concurrence, monsieur le docteur. — Ce monsieur le docteur, dans la bouche de Flagolet, était d'une habileté inouïe. — Ah! fit Prosper avec indifférence. — Maintenant que tu sais de quoi il s'agit, tais-toi et écoute, dit Jean Malicorne. Flagolet continua. — C'était difficile, puisque je ne savais pas son nom et que je ne l'avais jamais vu. J'ai donc été faire un tour chez le cousin d'une ma femme, qui est quelque chose chez

e commissaire de police, et je lui ai conté mon affaire, là, adroitement. — Puisque ça intéresse l'autorité, qu'il m'a dit, nous allons voir sur le registre des hôtels s'il n'y a pas quelque médecin de Paris arrivé à Auxerre. — C'est très-mal, ce que tu as fait là, interrompit Malicorne, et le cousin de la femme est un garçon intelligent; je le recommanderai. Continue. — A force de feuilleter, nous avons fini par trouver qu'un M. Jacques Hervey, docteur en médecine, arrivant de Paris, était descendu à l'hôtel Lafontaine. C'était-il celui-ci que je cherchais? Peut-être que oui, peut-être que non! Mais comme les médecins ne voyagent guère, ce devait être lui. Me voilà donc parti pour l'hôtel Lafontaine. J'avais mon plan dans ma tête. — M. Jacques Hervey, un médecin de Paris? que je demande. — Il dîne, me répond la servante; faut-il l'appeler? — Non, que je dis; je reviendrai un peu plus tard; mais pour ne point me tromper, je voudrais bien le voir un bris. — Regardez à travers les carreaux de la salle à manger, c'est le monsieur b'un qui a des moustaches et un ruban rouge? à sa boutonnière. Un beau garçon! — Et c'était lui? fit Malicorne. — Oui, monsieur Malicorne. — Diable? — Qu'est-ce qui te préoccupe? demanda l'officier de santé à son père. — Tu n'as donc pas entendu? répondit celui-ci: jeune décoré et beau garçon! — Eh bien

Jean Malicorne frappa sur la table avec impatience. — Ah ça! s'écria-t-il, tu ne comprends rien! Si il est jeune et décoré, c'est qu'il a du talent; s'il porte des moustaches, c'est qu'il a sans doute appartenu à l'armée; s'il est beau, les femmes se mettront de son côté. Prosper eut un sourire d'une inconcevable fatuité. — Et moi donc? dit-il. — Et il se dressa debout, prit une pose de trois quarts, mit les pouces dans les entournures de son gilet et développa son torse, aux proportions d'athlète forain. Madame Malicorne contemplant son fils avec tout l'orgueil d'une mère intelligente. — Beau corps, oui! murmura à part lui Jean Malicorne, mais de cervelle point! — Je n'en ferai qu'une bouchée, de ce Parisien, reprit Prosper; et il sera très heureux de me céder la place, comme l'on fait les Luduc, les Courtois et les autres. — S'il n'y avait que toi!... dit Malicorne. Et s'adressant à Flagolet, qui était resté impassible, il ajouta: — Va, mon garçon. — Vous m'avez dit, Monsieur Malicorne, de ne pas le quitter d'une semelle, et je vous ai obéi. — C'est très bien. — Je me suis assis sur le banc qui est à la porte de l'hôtel, comme si j'attendais quelqu'un, et lorsque le Parisien s'est montré dehors, je l'ai d'abord suivi de l'œil pour ne pas me faire remarquer. — Et après?

Après, il s'est lui-même assis à la porte du café des Halles et a fumé son cigare. Je n'ai pas bougé. Enfin, à huit heures, il est allé au bureau de la voiture d'Avallon; j'y suis entré derrière lui. Il retenait une place pour Vermanton; ça m'iallait; j'en ai retenu une aussi, moi. Puis nous sommes revenus, à deux pas l'un de l'autre, vers l'hôtel Lafontaine, où il est rentré et d'où il n'est plus sorti. Moi, voyant ça, j'ai été souper et je me suis couché. Ce matin, nous nous sommes retrouvés au bureau de l'Avallonnaise, rue du Pont. Il y avait là le curé et le percepteur de Vermanton; ils sont montés dans l'intérieur avec la Parisien. Je me suis assis à côté de Beau-Soleil, le conducteur; ça me permettait de voir sans être vu. Il faisait une chaleur à cuire les poissons dans la rivière; tout le monde dormait, dans la Parisien. Ils sont solidés tout de même, ces gars de Paris! Ça ne craint ni le chaud ni le froid! Celui-là est bronzé comme les marins de l'Yonne, il n'a pas fermé l'œil. Nous voilà donc en Gréau, sur la montagne, descendant doucement.

Jean Malicorne laissa échapper une sourde exclamation. — Je prends à travers champs et je vas me mettre de l'autre côté de la route, sur la Chesnaye. De la hauteur, je voyais la maison du notaire. Si le Parisien continuait son voyage, il devait passer à mes pieds et je pouvais le suivre sans qu'il s'en doutât. J'attendis une bonne demi-heure, personne! Il y avait dans le champ le petit de la Camuzet, la sœur du grand harbu que vous connaissez bien, qui gardait ses oies. « Veux-tu gagner deux sous? que je lui dis. — Tout de même. — Alors, va-t-en chez le notaire, et tâche de savoir s'il est chez lui, et ce qu'il y fait. » Voilà mon gamin parti. Il revient un quart d'heure après. « Le notaire déjeune avec un monsieur d'Auxerre, qu'il me dit, et le cochier prépare la voiture. — Merci, petit. » Je lui donne deux sous, et je prends mes jambes à mon coup pour venir vous conter tout ça. Bien sûr que le notaire et le Parisien ne vont pas tarder à arriver.